

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'ECOLE GRADUEE ENGYSYS

Vendredi 26 janvier 2024 – Salle du conseil P3

Etaient présents :

Membres du conseil :

BARBOT Clément, BENBAHLOUIL Nora, BENHAMOU Lamyae, BOLLAERT Sylvain, BOUSCAYROLL Alain, BURLION Nicolas, CAYLA Aurélie, FAHES Adel, FOURNIER Isabelle, LMIMOUNI Kamal, LHAMIDI Khalil, MARIAGE Philippe, NGUYEN Thi, PERNOD Philippe, PITA MIGUELES Inés, ROBYNS Benoit, SEMAIL Betty, TATKEU Charles

Membres invités :

BUGNER Claire, GIRAUD Frédéric, HAPPY Henri, LEFRANC Marc, LENFANT Stéphane, SAADE Céline, SOULAT Damien, THOMY Vincent

Etaient excusés :

Membres du conseil :

BUSNEL Yann (procuration), COLLIAT Jean-Baptiste, DEBIANE Achour (procuration) MATTON Dany (procuration), MULLER Christophe (procuration), PENNEC Yan (procuration), VULETIC Stéphanie (procuration), ZAOUI Ali

Membres invités :

DELOHEN Céline, SELOSSE Hélène

Ordre du jour :

- Tour de table – Présentation des membres du conseil
- Insertion des docteurs ENGYSYS 2017-2022 par Alain BAMBERGER - Président de REDOC SPI et Henri HPPY
- Question au conseil, à la demande du L2EP : Modification du mode de calcul des allocations doctorales ULille
- Bilan 2023 (données arrêtées au 10 janvier 2024)
 - Les inscrits en D1 (année 2023-2024)
 - Les données de l'EG ENGYSYS (doctorants et encadrants)
 - Les soutenances de thèse, CSI
 - Les formations doctorales - prévisionnel 2023-2024
 - Budget réalisé 2023 - Prévisionnel 2024
 - Actions menées et faits marquants.
- Priorités 2024
 - Dossiers HCERES
 - Journée des doctorants - Développement durable.
- Questions diverses

Début du conseil à 9h04

M. Happy, Directeur de l'Ecole Graduée (EG), remercie la présence des participants, présente l'ordre du jour et propose de faire un tour de table.

- Insertion des docteurs ENGSYS 2017-2022

M. Happy présente le contexte de l'enquête qui a été réalisée sur l'insertion professionnelle des docteurs de 2017 à 2022 à partir de leurs comptes LinkedIn.

Cette recherche a permis, pour chaque grand thème de l'EG, de retrouver nominativement tous nos docteurs par année. L'étude a été réalisée sur tous les domaines de l'EG. Environ 72% des docteurs ont été retrouvés par l'enquête (22% étant en secteur académique et 50% en entreprise). C'est une enquête qui est significative en termes de pourcentage.

On retrouve 215 entreprises distinctes et on a la liste des entreprises qui recrutent nos docteurs ainsi que la taille de ces entreprises (l'enquête montre que 42% des docteurs en entreprises sont dans des Grandes Entreprises).

Au niveau des sièges sociaux de ces entreprises, 14% se situent dans la Région Hauts-de-France. Cette étude permet de montrer aux doctorants que leur diplôme de thèse et leurs compétences leur permettra également de s'insérer rapidement dans les entreprises.

Intervention de M. Bamberger (Président de REDOC SPI : Réseau National des Ecoles Doctorales Sciences Pour l'Ingénieur. Réseau qui permet de promouvoir le doctorat auprès des jeunes et auprès des entreprises en France et à l'International).

M. Bamberger nous montre une analyse par des filtres des lieux de travail des alumni de l'Université de Lille. En rajoutant le filtre « PhD », on affine les employeurs.

Si on va par exemple sur le site LinkedIn de STMicroelectronics, en ajoutant des filtres dont « Ingénierie électronique », on peut avoir la liste des « Occupations » de ces docteurs. On a en tête de liste « Ingénierie » on voit donc que les PhD travaillent en entreprises en Recherche et en Ingénierie.

LinkedIn est international donc cette étude permet de positionner les différents acteurs (dont les Universités) et permet de comparer divers critères comme les lieux d'étude.

On peut également analyser les pages LinkedIn des laboratoires rattachés à l'EG.

L'intérêt du doctorant et du docteur d'être présents sur LinkedIn est d'accroître son réseau et du côté des institutions, elles montrent leur visibilité et potentiel d'image

On va essayer de pratiquer le partage des bonnes pratiques et de mettre en œuvre cette étude sur 1 ou 2 laboratoires afin de pouvoir suivre le devenir professionnel des docteurs de manière satisfaisante.

M. Pernod demande si les filtres ne peuvent être activés uniquement sur la version Premium.

M. Bamberger répond que cela n'est pas nécessaire pour avoir des résultats.

M. Lenfant demande si les informations obtenues peuvent être diffusées.

M. Happy indique que les informations vont être partagées et qu'elles seront sur le site web de l'EG. L'IEMN a commencé une étude pour la mise en ligne des données et elle sera partagée à l'ensemble des laboratoires.

M. Bouscayrol remercie M. Bamberger pour le travail et la présentation.

Question au conseil, à la demande du L2EP : Modification du mode de calcul des allocations doctorales ULille

Problématique : questionnement sur le mode de répartition des allocations doctorales de l'Université de Lille. La question a été posée lors du Conseil de l'EG du mois de juin 2023. Les Directeurs des Unités de Recherche (DU) concernés par la question se sont réunis le 19 octobre 2023 pour en discuter avec la participation du Comité Exécutif.

Au final, les DU ne se sont pas opposés au changement de règles proposé par Mme Semail.

Présentation du contexte présenté aux DU par Mme Semail :

Situation actuelle: Les demi-bourses régionales ULille en liste prioritaire se voient accorder automatiquement une demi allocation ULille, hors quota de domaine:

Proposition: les demi-bourses régionales en liste prioritaire restent prioritaires mais au sein de chaque domaine

M. Happy propose aux membres du Conseil de procéder au vote de la proposition suivante : « La répartition des contrats doit se faire par domaine et il reviendra à chaque domaine de cofinancer ses sujets Région ».

M. Happy ne voit pas de problème concernant cette proposition qui pourrait atténuer les ressentiments éventuels.

Résultats du vote : vote à l'unanimité de cette proposition par les membres du Conseil

Mme Semail remercie le Conseil et M Happy d'avoir mené les débats jusqu'au bout.

Bilan 2023 (*chiffres au 10 janvier 2024 – repris dans les diapos du Power point*)

M. Happy indique que les chiffres des inscrits vont encore évoluer au cours de l'année notamment par les inscriptions tardives et les CIFRE.

La politique de l'EG est de limiter les doctorants de 4^e année (D4) et plus en exigeant par exemple un financement pour une éventuelle réinscription.

Le nombre de femmes a augmenté et elles sont bien représentées au niveau des doctorants du conseil.

Sur les 220 HDR, 140 encadrent actuellement

Soutenances : nette augmentation du nombre de soutenance, dû au fait que l'inscription après D4 n'est pas possible (D4 seulement si financement) et plus de cotutelles de 6 ou 7 ans.

Incitation à passer les HDR

Question de M. Pernod : est-ce que les CPJ ne peuvent avoir que 1 co-direction ?

M. Happy répond qu'ils ne peuvent pas dépasser un taux de direction de 100% avant de passer leur HDR cela correspond à 1 direction pleine ou 2 co-direction. C'est une décision du Conseil Scientifique. Il faut faire attention de soutenir l'HDR dans les délais impartis, avant la soutenance de son doctorant.

CSI

Il existe quelques avis défavorables (5 en D3 et 1 en D4) surtout par manque de financement ou de travail.

Il y a eu aussi un avis défavorable en D2 avec recours favorable. Une procédure a été mise en place au niveau de l'Université (service des affaires doctorales) et de la Vice-Présidente recherche pour un suivi régulier du doctorant.

Formations

L'EG propose aux doctorants de suivre des cours de Master dans le cadre de l'articulation Master-Doctorat afin d'améliorer leurs connaissances dans une discipline donnée.

Toutes les formations sont référencées en Blocs de Compétences (BCC) définies par le RNCP. Quand le doctorant participe à une formation, ces compétences sont directement intégrées dans son Portfolio des compétences.

On essaie de proposer les formations sur 2 jours si possible c'est à dire que le volume horaire de la formation n'excède pas 12h (4 créneaux de 3h) afin de concentrer ces formations qui sont surtout en présentielle.

On tente aussi de décomposer les cours de langue anglaise de 30h en créneaux plus petits.

M. Pernod pose la question du nombre de crédits attribué par formation. M. Happy répond que la règle habituelle est d'1 crédit pour 2h de formation.

-Au niveau des formations assurées par des prestataires externes, de nouvelles formations vont être mises en place cette année dont la formation « l'humain au cœur du doctorat ». Il a été en effet remarqué lors des CSI que des problèmes de déprime ou de non confiance en soi existent, d'où la mise en place de ces formations sur des aspects plus personnels.

Les formations à l'éthique et à l'intégrité scientifiques sont possibles maintenant au sein de l'EG en anglais afin de répondre aux besoins de nos doctorants internationaux par rapport à cette formation à l'éthique obligatoire.

M. Bouscayrol pose la question des crédits de la formation FLE.

M. Happy répond que cette formation est gérée par la maison des langues qui nous envoie la liste des participants afin que l'EG crédite ces cours. Ces formations ne sont pas limitées en durée par l'EG mais elles ne pourront pas contribuer à l'obtention de plus de 15 crédits afin de diversifier les compétences des doctorants.

Budget EG

Il est principalement utilisé pour financer les formations des doctorants (formations du Collège Doctoral, disciplinaires, transverses en anglais, formations à l'encadrement...), mais aussi les frais du TOEIC et du DELF.

Il sert également à financer des aides aux mobilités internationales (3 dossiers reçus cette année pour des conférences ou des écoles d'été).

M. Lhamidi (membre des représentant des doctorants) indique que les doctorants sont au courant de ce dispositif d'aide mais ne comprennent pas toujours l'opportunité offerte.

M Happy dit que l'EG va prochainement communiquer de nouveau sur ce sujet.

M Thomy indique qu'il ne faut pas confondre cette aide avec Mobilix.

Portfolio des compétences

La formation proposée par le Collège Doctoral « Compédoc » est très intéressante pour comprendre l'utilité et l'importance du Portfolio des compétences. Il permet d'être utilisé pour l'insertion professionnelle.

Cette année, lors des CSI, l'EG va demander aux doctorants d'imprimer le Portfolio des compétences afin que tous les doctorants soient sensibilisés à l'importance de ce document (icone présente sur ADUM).

M. Bouscayrol demande aux doctorants présents s'ils ont participé à Compédoc.

Les doctorants présents n'y ont pas participé et trouvent que cela a un intérêt pour surtout ceux qui souhaitent travailler en entreprise.

Formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique des encadrants

Contexte : Un établissement (IMT NE) accrédité à l'EG ENGSYS, a adopté une mesure relative à l'obligation de formation à l'intégrité scientifique des personnels encadrants de son établissement, indépendamment de son EG.

L'Université de Lille n'a pas encore pris position sur l'obligation pour ses encadrants à suivre la formation sur l'intégrité scientifique.

Il existe des MOOC existants avec certificat de réussite :

Un MOOC en français

<https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/integrite-scientifique-dans-les-metiers-de-la-recherche/>

Un MOOC en anglais

<https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/ethics-stics/>

Cela nécessite environ 15 heures de formation.

Proposition EG ENGSYS :

- Informer et encourager les collègues actuels HDR à suivre une formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique
- Demander aux collègues candidats à l'HDR et aux collègues qui demandent une direction ou co-direction sans HDR d'avoir suivi une formation à l'éthique et à

l'intégrité scientifique avant de recruter leur premier.e doctorant.e - *Obligation à partir de de la rentrée septembre 2025?*

- Exiger une formation à l'intégrité scientifique pour toute demande de 1ere inscription en thèse à partir de la rentrée 2025?

Information des collègues à prévoir sur ce thème et possibilité de mise au vote du conseil de juin 2024.

M. Happy demande aux membres du Conseil ce qu'ils pensent de cette démarche.

M. Pernod trouve cela important de faire cette démarche et pose la question du calendrier de mise en place.

M. Soulat indique que pour l'instant la proposition est ouverte.

M. Pernod propose de le rendre obligatoire dès à présent pour les nouveaux HDR.

M Bouscayrol trouve que l'on augmente encore les procédures administratives envers les encadrants.

M Thomy dit qu'il est important de connaitre ce qu'est l'intégrité.

M. Soulat indique qu'après les CSI, il a été remarqué que les pratiques d'encadrement sont très disparates au sein des laboratoires. De plus, les doctorants rapportent ou non les problèmes. Le nombre élevé de soutenance en 2023 s'explique par la « promotion Covid » qui a perturbé les doctorants et les encadrants. En CSI, on s'est rendu compte que le message d'une thèse en 3 ans n'est pas automatisé dans les mœurs.

Cette proposition est également mise en place par l'EG SMRE.

M. Happy rappelle qu'il existe des projets de loi qui concernent l'intégrité :

Recommandation 7 du rapport de l'IGESR1 2020-0842 de juin 2020 pour le MESRI3

« Systématiser l'obligation d'une formation aux enjeux de l'intégrité scientifique pour l'obtention d'une habilitation à diriger des recherches, et d'un plan de formation complémentaire sur ce sujet pour l'ensemble des directeurs de thèse et des directeurs d'unités de recherche. Cette obligation de formation sera inscrite dans le règlement intérieur des écoles doctorales, qui pourront refuser d'accorder l'autorisation d'encadrement d'une thèse à tout postulant qui ne l'aurait pas remplie. Ces formations devront être renouvelées autant que nécessaire, selon les évolutions des pratiques scientifiques. »

M. Giraud considère que cela est très valorisable actuellement.

M. Bouscayrol ajoute qu'il faut se soucier de la simplification des tâches afin de passer plus de temps à l'encadrement et à la recherche.

M. Happy indique que notre objectif est de former les doctorants et les aider à s'insérer dans la vie professionnelle. Ce travail est important pour que nos interlocuteurs nous fassent confiance.

Il est étonnant que les entreprises françaises n'aient pas de grille de salaire spécifique pour les docteurs et il faut que le statut du doctorant soit plus reconnu. Toutes les actions que l'on essaie de mettre en place vont mener les interlocuteurs à mieux comprendre cela.

Le nombre de docteurs n'est pas connu forcément dans les entreprises.

Mme Semail demande si la formation à l'encadrement parle d'éthique et s'il ne serait pas possible de regrouper encadrement, éthique et intégrité dans une même formation.

M. Lmimouni répond que non actuellement. La formation à l'encadrement est un lieu d'échange et de confrontation avec d'autres pratiques. Il paraît difficile de tout regrouper. Actuellement la formation encadrement a lieu avec 20 personnes et on ne peut pas faire plus.

M. Happy propose de faire des réunions de sensibilisation aux collègues HDR et que le conseil se positionne sur ce point pour le conseil du mois de juin

Journée Développement Durable (DD)

But : que les doctorants organisent une journée sur leurs thématiques de recherche par rapport au DD (« en quoi votre thèse contribue au DD ? »). Des capsules vidéo seront peut-être à prévoir.

Il y aura une réunion d'informations sur ce sujet. Des docteurs ENGSYS seront conviés à y témoigner.

Dossier HCERES

L'EG est en train de finaliser les tableaux des données et les annexes.

Il est demandé un document de synthèse de 20 pages (dossier en cours de réalisation).

Prévision EG : finir le dossier pour fin février et on l'enverra aux membres du Conseil pour relecture et commentaires

Groupe Doctorants HCERES : une 1ere réunion a eu lieu et une autre aura lieu prochainement.

M. Pernod demande s'il est possible de communiquer les tableaux des établissements pour avoir des croisements de données.

Questions diverses :

Mme BURGNER a des questions pour le nombre de soutenances et d'inscrits. Il est intéressant de voir que 20% des inscrits bénéficient des allocations de la Région. Pour les soutenances de la période 2020-2023, environ 16% bénéficient d'aide de la Région.

M. Happy explique que parfois l'Université donne une autorisation d'inscription uniquement pour la soutenance, cela explique parfois des « glissements » dans les effectifs entre les inscriptions aidées et les soutenances.

M. Happy souligne le travail des collègues qui recrutent sur des contrats et projets, néanmoins la part de la région n'est pas négligeable (environ 1/5).

Mme Bugner nous annonce que Mme Manoëlle Martin est la nouvelle Vice-présidente à la Région en charge de l'enseignement supérieur, la recherche, la vie étudiante, l'orientation et le CREFOP. Elle remplace M. Daniel Lecat (qui gère les fonds FEDER).

Mme Bugner rappelle que les règles d'éligibilité définies par la Région doivent être respectées pour tout dépôt de dossier sur la plateforme et qu'il faut veiller à ce que les dossiers soient complets.

M. Happy demande si le budget de la Région a augmenté cette année.

M. Bugner répond que oui mais qu'il faut tenir compte de la revalorisation des salaires des doctorants.

Calendrier de l'EG

27 mai Comité exécutif de l'EG ENGSYS

28 mai Bureau de l'EG

31 mai Conseil de l'EG

Levé de la séance à 11h32

Compte rendu rédigé suite aux prises de notes de
Céline SAADE et relues par Henri HAPPY

